



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **11 janvier 2010**

Délibération n° 2010-1204

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programmation pluriannuelle des investissements - Révision des autorisations de programme pour 2010

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Arrue (pouvoir à Mme Frih), Bernard R (pouvoir à M. Flaconnèche), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Darne JC. (pouvoir à M. David G.), Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Coulon), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Lambert (pouvoir à M. Corazzol), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à Mme Dubos), MM. Terracher (pouvoir à M. Llung), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Gignoux), Vial (pouvoir à M. Crimier), Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Palleja.

Séance publique du 11 janvier 2010**Délibération n° 2010-1204**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Programmation pluriannuelle des investissements - Révision des autorisations de programme pour 2010**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 décembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le 21 décembre 2001, la Communauté urbaine a décidé de gérer l'investissement opérationnel en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

La gestion en AP et CP est prévue par le code général des collectivités territoriales aux articles L 2311-3 et R 2311-9 et impose, depuis 2006, le vote de la révision des autorisations de programme prévisionnelles conjointement à celui du budget primitif.

Le Conseil a validé, le 15 décembre 2008, la liste de projets à réaliser au cours du mandat. Cette liste constitue la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Communauté urbaine pour la période de 2009 à 2014. Elle répartit les projets au sein de la politique publique du plan de mandat qu'ils desservent.

Pour assurer le financement pluriannuel des projets de la PPI en cohérence avec les politiques publiques du plan de mandat, 14 autorisations de programmes globales (APG) ont été créées en janvier 2009.

Il s'agit de :

- A1 Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine,
- A2 Réaliser des grands projets structurants,
- A3 Développer le rayonnement international de la métropole,
- B1 Favoriser la mixité,
- B2 Promouvoir une politique du logement équilibrée,
- B3 Construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens,
- B4 Promouvoir la solidarité à travers le monde,
- C1 Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement,
- C2 Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles,
- C3 Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires,
- C4 Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme,
- C5 Diminuer les consommations énergétiques, augmenter la part des énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- C6 Garantir un environnement sain et prévenir les risques,
- D1 Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine.

Ces autorisations de programmes globales constituent les enveloppes pluriannuelles de la Communauté urbaine dont le montant doit être révisé lors de chaque vote budgétaire.

Pour décliner les financements des autorisations de programmes globales sur chacun des projets de la PPI, le conseil de Communauté délibère lors de chacune de ses séances l'enveloppe financière nécessaire à l'engagement des opérations en mesure d'être lancées. Cette procédure constitue l'individualisation des autorisations de programme globales et l'affectation d'un financement aux projets de la PPI.

Afin d'assurer le paiement des engagements pris de manière pluriannuelle pour le financement des investissements, il est nécessaire de connaître la capacité financière de la collectivité pour les années à venir.

La capacité financière est recalculée chaque année en fonction du budget réalisé, des circonstances réglementaires et économiques, des évolutions et des choix institutionnels et politiques. Elle est établie pour une période de six années. Cette durée est considérée comme pertinente à l'échelle de vie de la plupart des projets d'aménagement menés par la Communauté urbaine. Elle coïncide également avec la durée d'un mandat électoral.

L'estimation de la capacité financière de la Communauté urbaine s'appuie sur des hypothèses prospectives qui préservent la santé financière de la collectivité, notamment en matière d'endettement. Une projection réaliste des dépenses de fonctionnement est faite avec les charges de personnel qui évoluent de + 2,5 %, les taux d'intérêt de la dette de 5,5 %, les subventions sont enregistrées conformément aux engagements pris (Sytral, déficits de ZAC, etc.), les autres dépenses (entretien, voirie, nettoyage, etc.) sont envisagées stables. L'impact des choix en matière de fiscalité et dotations de l'Etat est mesuré avec rigueur dans la limite des éléments connus.

Aujourd'hui, la capacité financière de paiement s'établit à 1 625 M€ pour le budget principal, à 75 M€ pour le budget des eaux et à 250 M€ pour le budget de l'assainissement, soit 1 950 M€ au total pour la période 2010-2015.

Les 14 autorisations de programmes globales prévisionnelles actuelles ont été instituées simultanément au vote du premier budget primitif de la nouvelle mandature, le 12 janvier 2009.

Leur montant a été déterminé par la somme des individualisations restant à réaliser du précédent mandat (812 M€) augmenté de la révision votée au titre de l'année 2009 (450 M€). Le montant des autorisations de programmes globales prévisionnelles a été révisé deux fois au cours de l'exercice budgétaire, les 15 mai 2009 (augmentation de 26 M€ dans le cadre des mesures relatives au plan de relance de l'économie) et 30 novembre 2009 (redistribution des montants entre autorisation de programme globale). La révision 2009 porte le montant total des autorisations de programme globales à 1 288 M€ en charge nette.

Pour chaque autorisation de programme globale présentée ci-dessous, le montant complémentaire proposé pourrait ensuite être individualisé et affecté aux opérations, selon le besoin, au cours de l'année 2010.

Les ajustements des autorisations de programme globales pourront intervenir, si nécessaire, dans le courant de l'année 2010 dans la limite de la capacité financière. S'agissant d'un acte budgétaire, les modifications ne pourront être mises en œuvre qu'après le vote, par le Conseil, d'une décision modificative d'autorisation de programme globale.

La limite supérieure que la Communauté urbaine s'autorise à engager, au cours de l'exercice 2010, pourrait être de 450 M€ en charge nette, soit 410,11 M€ pour le budget principal, 13,33 M€ pour le budget des eaux, 26,5 M€ pour le budget de l'assainissement et 60 000 € pour le budget du restaurant.

Cette somme correspond à la révision à la hausse des autorisations de programme globales en 2010, et porte le montant total prévisionnel des autorisations de programme globales à 1 738 M€.

Ce montant pourrait être destiné à financer en priorité les grands projets du plan de mandat comme le boulevard urbain "est", la ZAC Carré de Soie ou des projets rendus nécessaires pour des raisons de sécurité ou réglementaires ainsi que des projets répartis dans les communes de l'agglomération.

Il importe également de prendre en compte les engagements pris avec des partenaires et figurant dans la liste de la PPI et pour lesquels la Communauté urbaine est tenue par des obligations contractuelles (conventions avec l'Etat et la Région, avec le Sytral, les communes ou les aménageurs).

Par ailleurs, les opérations globalisées qui concernent les programmes annuels pour des actions récurrentes de grosses réparations et maintenance d'un montant inférieur à 200 000 € et constituent un moyen privilégié de la politique de proximité (foncier, voirie de proximité, etc.) font l'objet d'un cadrage destiné à garantir la souplesse et la réactivité et l'entretien du patrimoine communautaire.

La ventilation des autorisations de programme globales (APG) proposée pour 2010 pourrait être, en charge nette, la suivante :

A - Garder le cap du développement économique

. A-1 : Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, territoire entrepreneurial et solidaire : 17,12 M€ (dont 16,77 M€ au budget principal et 0,35 M€ au budget de l'assainissement).

Cette autorisation de programme globale est consacrée, pour la majeure partie, à soutenir le tissu économique local, notamment par le biais de la requalification de zones industrielles, à conforter et amplifier les pôles de compétitivité et à développer l'agglomération en tant que métropole des savoirs : plan Campus, projet Etoile etc.

Elle vise également à développer des actions pour lier développement économique, emploi et insertion.

. A-2 : La réalisation des grands projets structurants : 71,82 M€ au budget principal.

Cette autorisation de programme globale finance les projets de l'agglomération tels que Lyon Confluence, Carré de Soie, le pôle multimodal d'Oullins.

Elle permet également de poursuivre le renforcement des centres urbains de l'ensemble de l'agglomération.

. A-3 : Le développement du rayonnement international de la métropole : 5,91 M€ au budget principal.

Cette autorisation de programme globale est dévolue à l'ouverture internationale de Lyon.

Des études de circulation, de tracé pour des projets d'infrastructures relatif aux accès à Eurexpo pourraient être engagées.

B - Construire une métropole à dimension humaine

. B-1 : Favoriser la mixité : 53,43 M€ au budget principal.

Cette autorisation de programme globale concerne, principalement, le renouvellement des grands quartiers d'habitat social et leur intégration dans le projet urbain du territoire, par le biais des opérations de renouvellement urbain, des grands projets de ville et de développement social urbain.

Ces opérations sont généralement financées dans le cadre de dispositifs nationaux, notamment par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), comme la poursuite des grands projets de ville (GPV) de Rillieux la Pape ou l'opération de renouvellement urbain (Oru) Caravelle à Bron.

. B-2 : Promouvoir une politique du logement équilibrée : 54,81 M€ au budget principal.

Cette autorisation de programme globale comprend les actions réalisées par la Communauté urbaine en faveur du logement social avec, entre autres, les délégations des aides à la pierre pour les secteurs publics et privés du logement, au moyen de subventions d'équipement ainsi que l'intervention foncière de la Communauté urbaine pour développer le logement social.

Cette autorisation de programme globale pourrait également financer des projets qui visent à offrir une réponse adaptée aux besoins en logement, notamment en aménageant des voiries de desserte à la suite de la réalisation de programmes de logements sur l'agglomération.

C - Faire de l'environnement un moteur du développement

. C-1 : Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement : 134,53 M€ au budget principal

Cette autorisation de programme globale comprend l'ensemble de la politique des déplacements en développant de façon volontariste toute la palette des offres alternatives à l'automobile.

L'usage des transports en commun sera encouragé, une mobilité facilitée pour tous ainsi que les échanges entre les différents pôles urbains, notamment grâce au développement de nouvelles mobilités urbaines et le maintien en état des réseaux.

Il s'agirait, notamment, de soutenir le développement des transports en commun en accompagnant la ligne du Tramway T 4 Part-Dieu Jet d'eau.

Les interventions dans et autour des gares, dans le cadre du projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL), seront également poursuivies.

Les nouvelles mobilités urbaines se réaliseraient, notamment au travers de la poursuite des aménagements cyclables et la mise en œuvre du plan "modes doux".

. C-2 : Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles : 33,1 M€ au budget principal.

Il s'agit de réaffirmer la place de la nature dans la ville avec le lancement d'aménagements importants comme la transformation des rives de Saône, la poursuite des aménagements dans le cadre de l'Anneau bleu ou encore l'aménagement de l'Esplanade du Dauphiné à Lyon 3°.

. C-3 : Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires : 14,63 M€ au budget principal.

Cette politique publique vise à poursuivre le programme de déchèteries avec par exemple, en 2010, le financement d'une déchèterie à Givors-Grigny.

. C-4 : Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme : 33,61 M€ (dont 4,43 M€ au budget principal, 13,23 M€ au budget annexe des eaux et 15,95 M€ au budget annexe de l'assainissement).

Sur le plan de l'assainissement, il s'agira de réaliser des travaux de restructuration du réseau de Meyzieu et du quartier des Broses à Mions.

Les opérations relatives à la télégestion avec l'opérateur Veolia et à la mise en place de la débitmétrie devraient être lancées en 2010.

. C-5 : Diminuer les consommations énergétiques, augmenter la part des énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre : 2,6 M€ au budget principal.

Cette autorisation de programme globale est révisée, en 2010, afin d'engager des travaux d'économies d'énergie sur l'ensemble du patrimoine immobilier communautaire avec, notamment, la rénovation des chaufferies et la recherche d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

D - Assurer le bon fonctionnement des services : 28,44 M€ (dont 18,08 M€ au budget principal, 0,1 M€ au budget annexe des eaux, 10,2 M€ au budget annexe de l'assainissement et 0,06 M€ au budget annexe du restaurant)

Cette autorisation de programme globale regroupe l'ensemble des opérations nécessaires à l'entretien et à la maintenance des bâtiments communautaires, l'acquisition de matériels et de véhicules, de véhicules et de logiciels informatiques, ainsi que les travaux ou équipements du budget annexe du restaurant communautaire.

Parmi les plus importantes opérations à lancer en 2010, figurent le financement du projet Filigrane (système d'information finances et achats), la rénovation des groupes électrogènes et onduleurs de l'hôtel de Communauté ainsi que la refonte du système d'information de la voirie de proximité.

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - La capacité de financement de la programmation pluriannuelle d'investissements pour la période 2010-2015 est fixée à 1 625 M€ pour le budget principal et le budget annexe du restaurant, à 75 M€ pour le budget annexe des eaux et à 250 M€ pour le budget annexe de l'assainissement, en charge nette.

2° - Le montant qu'il sera possible d'individualiser en 2010 est de 450 M€ répartis comme indiqué ci-dessous.

3° - La révision, pour l'exercice 2010, de chaque autorisation de programme globale prévisionnelle en charge nette et en millions d'euros est établie comme suit :

	Montant 2009	Révision 2010	Nouveau montant
Budget principal	1 085,54	410,11	1 495,65
<i>Garder le cap du développement économique</i>			
• A1 Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine	90,66	16,77	107,43
• A2 Réaliser des grands projets structurants	154,02	71,82	225,84
• A3 Développer le rayonnement international de la métropole	14,78	5,91	20,69
<i>Construire une métropole à dimension humaine</i>			
• B1 Favoriser la mixité	53,58	53,43	107,01
• B2 Promouvoir une politique du logement équilibrée	136,58	54,81	191,39
• B3 Construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens	2,58	0,00	2,58
• B4 Promouvoir la solidarité à travers le monde	0,00	0,00	0,00
<i>Faire de l'environnement un moteur du développement</i>			
• C1 Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement	525,24	134,53	659,77
• C2 Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles	30,34	33,10	63,44
• C3 Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires	15,31	14,63	29,94
• C4 Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme	16,90	4,43	21,33

• C5 Diminuer les consommations énergétiques	4,10	2,60	6,70
• C6 Garantir un environnement sain et prévenir les risques	0,10	0,00	0,10
• D1 Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine	46,28	18,08	64,36
	Montant 2009	Révision 2010	Nouveau montant
Budget annexe des eaux	22,920	13,33	36,250
<i>Garder le cap du développement économique</i>			
• A1 Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine	- 0,870	0,00	- 0,870
• A2 Réaliser des grands projets structurants	0,950	0,00	0,950
<i>Construire une métropole à dimension humaine</i>			
• B1 Favoriser la mixité	1,540	0,00	1,540
• B2 Promouvoir une politique du logement équilibrée	0,600	0,00	0,600
• B4 Promouvoir la solidarité à travers le monde	0,008	0,00	0,008
<i>Faire de l'environnement un moteur du développement</i>			
• C1 Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement	1,290	0,00	1,290
• C3 Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires	0,005	0,00	0,005
• C4 Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme	19,000	13,23	32,230
• D1 Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine	0,340	0,10	0,440
	Montant 2009	Révision 2010	Nouveau montant
Budget annexe de l'assainissement	170,440	26,50	196,940
<i>Garder le cap du développement économique</i>			
• A1 Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine	- 2,110	0,35	- 1,760
• A2 Réaliser des grands projets structurants	2,710	0,00	2,710

<i>Construire une métropole à dimension humaine</i>			
• B1 Favoriser la mixité	1,300	0,00	1,300
• B2 Promouvoir une politique du logement équilibrée	0,570	0,00	0,570
<i>Faire de l'environnement un moteur du développement</i>			
• C1 Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement	1,250	0,00	1,250
• C3 Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires	0,004	0,00	0,004
• C4 Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme	162,670	15,95	178,620
• C5 Diminuer les consommations énergétiques	0,200	0,00	0,200
• D1 Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine	3,800	10,20	14,000
	Montant 2009	Révision 2010	Nouveau montant
Budget annexe du restaurant	3,67	0,06	3,73
• D1 Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine	3,67	0,06	3,73
Total tous budgets	1 287,58	450,00	1 737,58

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 janvier 2010.